



**5^{ème} JOURNEE AUTOMNALE DE
L'AGC 86 SUR LE CIRCUIT DU VIGEANT
LE 25 NOVEMBRE 2007.**

L'AGC 86 organise le dimanche 25 novembre 2007 une journée d'essais libres sur le circuit du Val de vienne réservée à tous les véhicules sportifs de collection et de prestige sans distinction de marques, **exceptés les monoplaces et les cabriolets sans arceaux.**

Les essais libres se dérouleront de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec une pose repas sur place de 12h00 à 14h00. Les conditions d'engagement sous-entendent que chaque participant a pris connaissance et accepte le règlement ci-après, établi par l'AGC 86. Chacun des participants, en signant son bulletin d'inscription, s'engage à en respecter les clauses.

REGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION

- 1 - Seules les personnes ayant acquitté leur droit d'inscription participeront à la manifestation.
- 2 - Chaque conducteur devra présenter aux organisateurs son permis de conduire valide, le certificat d'immatriculation du véhicule, ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité. Le conducteur ne devra pas faire l'objet d'une suspension du permis de conduire. **(Pour les protos ne possédant pas de carte grise passeport et licence FFSA obligatoires pour le circuit).**
- 3 - L'organisation se réserve le droit de refuser tous véhicules jugés non conformes aux normes du contrôle technique et de la réglementation en vigueur.
- 4 - Le port du casque et la ceinture bouclée pour le pilote et le passager sont obligatoires sur le circuit
- 5 - Seules 2 personnes sont autorisées à bord du véhicule sur le circuit. **Enfants de moins de 12 ans interdits.**
- 6 - Seule la (les) personne(s) désignée(s) comme conducteur(s) ou conductrice(s) sur le bulletin d'inscription pourra participer aux essais libres.
- 7 - Chaque conducteur doit assister au briefing et se conformer aux indications du directeur de piste.
- 8 - Les conducteurs s'engagent à respecter les drapeaux et signaux des commissaires.
- 9 - Se conformer aux ordres du chef de piste avant de s'engager sur le circuit.
- 10 - En cas de fuite d'huile importante ou fuite d'eau : **arrêt immédiat** (une voiture de dépannage viendra vous chercher)
- 11 - L'AGC 86 décline toute responsabilité en cas de vol d'objet dans les stands, dans les véhicules ou ailleurs.
- 12 - L'AGC 86 décline toute responsabilité en raison des dommages causés à la piste et aux installations du circuit. Les dégâts sont à la charge de l'auteur des dégradations. La signature de ce règlement tient lieu de décharge vis-à-vis des organisateurs.
- 13 - Toute conduite jugée dangereuse sera sanctionnée par une exclusion immédiate.
- 14 - Nous vous demandons de ne pas dépasser vos moyens ni ceux de votre véhicule. **SOYEZ SPORTIF, FAIR-PLAY.**

LU ET APROUVE

Signature

CONDITIONS

DIMANCHE 25 NOVEMBRE :

Journée circuit par véhicule 30€ avec 1 repas chaudsoit.....**£**

Repas chaud supplémentaire 13€ par personne vin non compris.....soit.....**x.....£**

Un chèque devra être joint obligatoirement à la demande d'inscription. ..

TOTAL.....**£**

NOM.....PRENOM.....**☒**.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....VILLE.....
CLUB.....VEHICULE.....ANNEE.....
IMMATRICULATION.....ASSURANCE.....

PARRAINE PAR : Mr. *MOREAU Jany*.....MEMBRE AGC 86

Prière d'établir un chèque à l'ordre de l'AGC 86.

(Bulletin d'inscription+chèque à adresser à Bruno GUYON 27, rue de la Futaie, 86240 SMARVES

☎06.25.32.39.50 ou 05.49.52.12.44 ou 06.07.19.73.86)

A RETOURNER AVANT LE 12 NOVEMBRE 2007.

AGC 86

6, rue des charmilles 86340 LES ROCHES PREMARIE ☎06.25.32.39.50